

**COMMUNE DE MELSHEIM**

**Extrait des délibérations du Conseil Municipal**

**SEANCE DU 29 MARS 2012 A 20H 30**

Lieu de séance : Mairie de Melsheim

Sous la présidence de Monsieur MAISONNASSE Patrick, Maire

9 membres sur 15 étaient présents.

Membres absents excusés : M. Eric Gredler, M. Eddy Merkling, Mlle Isabelle Tempel,  
M. Hammann Martin, M. Schaeffer Hubert, M. Ertz Mathieu.

Date de convocation : 26 mars 2012

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

Secrétaire de séance : André Wendling

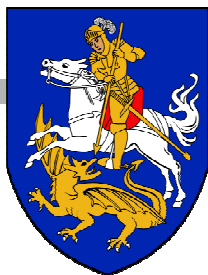
**DECISION**

1. Vote du taux des taxes locales
2. Vote des subventions 2012
3. Affectation des résultats et vote du Budget 2012 Commune
4. Budget 2012 CCAS
5. Indemnité de conseil comptable du trésor
6. Réalisation d'un emprunt
7. Transfert des résultats budgétaires
8. Acceptation de devis pour le budget 2012

Ont signé tous les membres présents ;

Pour extrait conforme,  
Melsheim, le 2 avril 2012

Le Maire :



**COMMUNE DE MELSHEIM**

**Extrait des délibérations du Conseil Municipal**

**SEANCE DU 29 MARS 2012 A 20H 30**

Lieu de séance : Mairie de Melsheim

Sous la présidence de Monsieur MAISONNASSE Patrick, Maire

9 membres sur 15 étaient présents.

Membres absents excusés : M. Eric Gredler, M. Eddy Merklng, Mlle Isabelle Tempel,  
M. Hammann Martin, M. Schaeffer Hubert, M. Ertz Mathieu.

Date de convocation : 26 mars 2012

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

Secrétaire de séance : André Wendling

**DECISION**

**1- OBJET : DECISIONS EN MATIERE DE TAUX**

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal **décide d'augmenter de 1,5%** les taux des contributions directes pour 2012, à savoir:

Taxe d'habitation : de 14.45 à 14.66

Taxe foncière sur les propriétés bâties : de 7.36 à 7.47

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : de 37.07 à 37.62

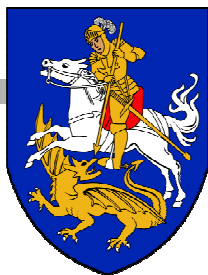
Cotisation foncière des entreprises: de 15.97 à 16.20

Ont signé tous les membres présents ;

Pour extrait conforme,

Melsheim, le 2 avril 2012

Le Maire :



**COMMUNE DE MELSHEIM**

**Extrait des délibérations du Conseil Municipal**

**SEANCE DU 29 MARS 2012 A 20H 30**

Lieu de séance : Mairie de Melsheim

Sous la présidence de Monsieur MAISONNASSE Patrick, Maire

9 membres sur 15 étaient présents.

Membres absents excusés : M. Eric Gredler, M. Eddy Merklng, Mlle Isabelle Tempel, M. Hammann Martin, M. Schaeffer Hubert, M. Ertz Mathieu.

Date de convocation : 26 mars 2012

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

Secrétaire de séance : André Wendling

**DECISION**

**2- OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2012**

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer pour 2012, les subventions suivantes :

Garde Aide à Domicile Saverne : 120 euros

ARAHM (Association régionale aide aux handicapés moteurs) « Les Grillons » 100 euros

GIHP Saverne et sa région 400 euros

Sorties éducatives et séjours classes vertes des élèves collège et lycée de la commune 50 euros par participant et par an

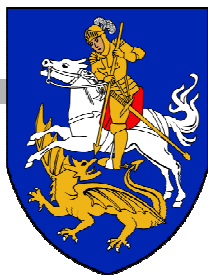
Coopérative scolaire 250 euros

Association pour l'Edification d'un monument à la mémoire des soldats du Bas-Rhin « Morts pour la France » en Afrique du Nord. 200 euros

Ont signé tous les membres présents ;

Pour extrait conforme,  
Melsheim, le 2 avril 2012

Le Maire :



**COMMUNE DE MELSHEIM**

**Extrait des délibérations du Conseil Municipal**

**SEANCE DU 29 MARS 2012 A 20H 30**

Lieu de séance : Mairie de Melsheim

Sous la présidence de Monsieur MAISONNASSE Patrick, Maire

9 membres sur 15 étaient présents.

Membres absents excusés : M. Eric Gredler, M. Eddy Merklung, Mlle Isabelle Tempel, M. Hammann Martin, M. Schaeffer Hubert, M. Ertz Mathieu.

Date de convocation : 26 mars 2012

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

Secrétaire de séance : André Wendling

**DECISION**

**3- OBJET : BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DES RESULTATS ET INTEGRATION DU BUDGET ASSAINISSEMENT SUITE AU TRANSFERT**

**Le Budget principal présente un**

- déficit d'investissement de 30564.76 euros, et un
- excédent de fonctionnement de 175558.39 euros.

Restes à réaliser en dépenses d'investissement = 29915 euros

Soit un déficit d'investissement de 60479.76 euros.

**Le Budget Assainissement présente un**

- Excédent d'investissement : 41 948,78 euros
- Excédent de fonctionnement : 71 049 ,65 euros

**Affectation des résultats :**

-Excédent d'investissement à reporter au 001 :

41.948,78 euros - 30.564,76 euros

= **11.384,02 euros**

-Excédent de fonctionnement à reporter au 002 : 115.078,63 euros + 71.049,65 euros

= **186.128,28 euros**

- Au 1068 DEPENSE : 36 050 euros

- Au 678 DEPENSE : 21 949 euros

Le Conseil décide :

**- d'adopter le budget 2012 comme suit :**

**A la section de fonctionnement : 419 108 euros en dépenses et recettes**

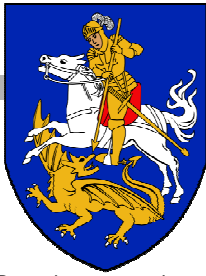
**A la section d'investissement : 529 480 euros en dépenses et recettes**

Ont signé tous les membres présents ;

Pour extrait conforme,

Melsheim, le 2 avril 2012

Le Maire :



**COMMUNE DE MELSHEIM**

**Extrait des délibérations du Conseil Municipal**

**SEANCE DU 29 MARS 2012 A 20H 30**

Lieu de séance : Mairie de Melsheim

Sous la présidence de Monsieur MAISONNASSE Patrick, Maire

9 membres sur 15 étaient présents.

Membres absents excusés : M. Eric Gredler, M. Eddy Merklng, Mlle Isabelle Tempel, M. Hammann Martin, M. Schaeffer Hubert, M. Ertz Mathieu.

Date de convocation : 26 mars 2012

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

Secrétaire de séance : André Wendling

**DECISION**

**4- OBJET : BUDGET CCAS 2012**

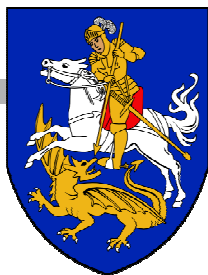
Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Melsheim, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget 2012 comme suit :

Fonctionnement : 31 euros en dépenses et recettes

Ont signé tous les membres présents ;

Pour extrait conforme,  
Melsheim, le 2 avril 2012

Le Maire :



**COMMUNE DE MELSHEIM**

**Extrait des délibérations du Conseil Municipal**

**SEANCE DU 29 MARS 2012 A 20H 30**

Lieu de séance : Mairie de Melsheim

Sous la présidence de Monsieur MAISONNASSE Patrick, Maire

9 membres sur 15 étaient présents.

Membres absents excusés : M. Eric Gredler, M. Eddy Merklng, Mlle Isabelle Tempel, M. Hammann Martin, M. Schaeffer Hubert, M. Ertz Mathieu.

Date de convocation : 26 mars 2012

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

Secrétaire de séance : André Wendling

**DECISION**

**5- OBJET : INDEMNITE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL – INDEMNITE DE CONFECTION DU BUDGET**

Le Conseil municipal

VU l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

VU le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires, et fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

décide

de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983

de lui accorder une indemnité de conseil annuelle au taux de 100%

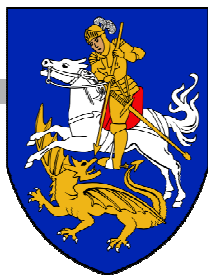
que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée au Receveur municipal

de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires calculée par application des tarifs en vigueur.

Ont signé tous les membres présents ;

Pour extrait conforme,  
Melsheim, le 2 avril 2012

Le Maire :



**COMMUNE DE MELSHEIM**

**Extrait des délibérations du Conseil Municipal**

**SEANCE DU 29 MARS 2012 A 20H 30**

Lieu de séance : Mairie de Melsheim

Sous la présidence de Monsieur MAISONNASSE Patrick, Maire

9 membres sur 15 étaient présents.

Membres absents excusés : M. Eric Gredler, M. Eddy Merkling, Mlle Isabelle Tempel, M. Hammann Martin, M. Schaeffer Hubert, M. Ertz Mathieu.

Date de convocation : 26 mars 2012

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

Secrétaire de séance : André Wendling

**DECISION**

**6- OBJET : REALISATION D'UN EMPRUNT POUR ASSURER LE FINANCEMENT DU BUDGET 2012**

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal présents de contracter un emprunt de 150.000 Euros (cent cinquante mille) afin de financer les différents travaux d'investissement, comme cela a été prévu au budget 2012.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Pour financer ses dépenses d'investissement, la Commune de Melsheim va faire la demande d'un emprunt auprès des établissements suivant :

***Crédit Mutuel Centre Est Europe  
Crédit Agricole  
Caisse d'Epargne.***

dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée : 15 ans

Taux fixe

Périodicité des échéances : trimestrielle

Echéance : constante

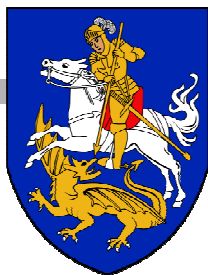
M. Patrick MAISONNASSE, maire de Melsheim, est autorisé à signer le contrat de prêt avec l'établissement le « mieux-disant » et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans les contrats et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Ont signé tous les membres présents ;

Pour extrait conforme,

Melsheim, le 2 avril 2012

Le Maire :



**COMMUNE DE MELSHEIM**

**Extrait des délibérations du Conseil Municipal**

**SEANCE DU 29 MARS 2012 A 20H 30**

Lieu de séance : Mairie de Melsheim

Sous la présidence de Monsieur MAISONNASSE Patrick, Maire

9 membres sur 15 étaient présents.

Membres absents excusés : M. Eric Gredler, M. Eddy Merklng, Mlle Isabelle Tempel, M. Hammann Martin, M. Schaeffer Hubert, M. Ertz Mathieu.

Date de convocation : 26 mars 2012

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

Secrétaire de séance : André Wendling

**DECISION**

**7- TRANSFERTS DES RESULTATS BUDGETAIRES**

**VU** la délibération de la commune de Melsheim en date du 21 novembre 2011 précisant le transfert complet de la compétence assainissement au SDEA,

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2011 opérant le transfert complet de la compétence assainissement au SDEA avec date d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2012,

**CONSIDERANT** le transfert du budget annexe assainissement au budget général de la commune de Melsheim,

**APRES** en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DECIDE** de transférer au SDEA l'ensemble des droits et obligations, actif et passif, du budget annexe assainissement, étant précisé que les comptes de tiers du budget annexe demeurent au niveau du budget général de la collectivité,
- **DECIDE** de transférer au SDEA un résultat de fonctionnement à hauteur de 21 949 euros et un résultat d'investissement à hauteur de 36 050 euros.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document concourant à la mise en œuvre de la présente délibération

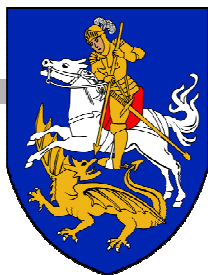
Ont signé tous les membres présents ;

Pour extrait conforme,

Melsheim, le 2 avril 2012

Le Maire :





## COMMUNE DE MELSHEIM

### Extrait des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 29 MARS 2012 A 20H 30

Lieu de séance : Mairie de Melsheim

Sous la présidence de Monsieur MAISONNASSE Patrick, Maire

9 membres sur 15 étaient présents.

Membres absents excusés : M. Eric Gredler, M. Eddy Merklng, Mlle Isabelle Tempel, M. Hammann Martin, M. Schaeffer Hubert, M. Ertz Mathieu.

Date de convocation : 26 mars 2012

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

Secrétaire de séance : André Wendling

### DECISION

#### **8- OBJET : ACCEPTATION DES DEVIS POUR LE BUDGET 2012**

\* Afin de faire réaliser les travaux de rénovation de l'appartement communal prévus au budget 2012, M. le Maire a interrogé différentes entreprises. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'accepter les devis suivants :

- Entreprise TUGEND à Schweighouse sur Zorn : Travaux de peinture intérieur divers :  
**14 950 euros TTC**
- Entreprise DOLLINGER Pierre à Berstheim : Travaux de chauffage, sanitaire et électricité :  
**22630 euros TTC**
- Entreprise PIRES José Manuel à Haguenau : Travaux de plâtrerie : **1065 euro TTC**
- Entreprise OLLAND à Haguenau : Travaux de couverture et fenêtres : **1070 euros TTC.**

\* Afin de réaliser l'étude topographique dans le cadre de la lutte contre les coulées d'eaux boueuses, après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'accepter le devis suivant :

- Entreprise AERODATA à Lille : Survol et acquisition de données LIDAR : **5925 euros TTC**

\* Afin de réaliser une mise aux normes du stand de tir (salle des fêtes) suite au passage de l'organisme SOCOTEC, après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'accepter le devis suivant :

- Entreprise KLEIN Patrick à Schwindratzheim : Mise en conformité salle des fêtes : **3700 euros TTC**

\* Afin de remplacer le copieur de la mairie dont le contrat s'achève, après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- d'accepter le devis suivant :

- Entreprise RICOH France à Rungis : Fourniture copieur Multifonction couleur : **4095 euros TTC** et de donner autorisation au Maire de signer les contrats de maintenance et d'entretien y afférant.

\* Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de l'achat d'un vidéo projecteur et de 4 clés USB pour les besoins de la mairie, auprès de la société ESI à la Wantzenau, pour un montant maximum de **500 euros H.T.**

Ont signé tous les membres présents ;

Pour extrait conforme,  
Melsheim, le 2 avril 2012

Le Maire :